



PLAN DE FORMATION A2SP

Agent de Sûreté et de Sécurité Privée

Titre Professionnel de niveau V du Ministère chargé de l'emploi

Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

Dans le respect des réglementations, du code de déontologie, des procédures et des consignes, l'agent(e) de sûreté et de sécurité privée assure la sécurité des biens et des personnes et contribue à la protection de l'environnement par une surveillance et une sécurisation des espaces. Il prévient tout accident, incident mineur ou majeur et intervient en vue de limiter les risques ou les dommages. Il assure les premiers secours si nécessaire.

Nombre de participants : 4 à 12 personnes par session

Durée : 385 heures dont 70h00 en entreprise

Horaires de formation :

09h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00

Centre de formation Saintes :

Z.I des Charriers
11 rue des Brandes
17100 Saintes

Contact :

Groupe SZELEST Formation
M. Sanchez Pascal
Tel : 05.46.98.39.71
Mèl : ps@groupe-szelest.fr

Session :

Dates des prochaines sessions disponibles sur notre site internet :
<http://groupe-szelest-formation.com/>

Pré requis :

- Avoir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS
- Etre capable de communiquer en français à l'écrit comme à l'oral
- Tout public à partir de 18 ans



PLAN DE FORMATION A2SP

Agent de Sûreté et de Sécurité Privée

Compétences professionnelles attendues :

CCP1 : Assurer l'accueil, la surveillance et le bon usage d'un lieu, en garantissant une relation de service de qualité :

- ✓ Accueillir du public dans des conditions de sécurité et de services satisfaisantes, en restant attentif aux signes révélateurs de tension ou de danger
- ✓ Prévenir par une attitude et une communication adaptées les situations de conflit et les traiter
- ✓ Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une alarme ou à une anomalie et alerter en cas de nécessité
- ✓ Détecter les comportements ou actes pouvant affecter l'intégrité des personnes ou des biens et réagir de manière appropriée à la situation
- ✓ Contrôler des personnes, des véhicules ou des marchandises manuellement ou à l'aide de matériels de détection

CCP2 : Assurer la sécurité liée aux risques incendie ou d'origine accidentelle :

- ✓ Porter assistance, effectuer les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours spécialisés et faciliter leur intervention
- ✓ Détecter des dysfonctionnements matériels ou techniques hors incendie et réagir de manière appropriée à la situation
- ✓ Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
- ✓ Mettre en œuvre les mesures de prévention ou les moyens de protection liés aux risques professionnels ou majeurs

Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au Titre :

- 1) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle
- 2) Du dossier de synthèse professionnelle (DP)
- 3) Des résultats des évaluations
- 4) D'un entretien final avec le jury

Moyens pédagogiques :

- Etude de cas
- Mise en pratique sur différents scénarios
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires
- Modèles d'imprimés : fiches consignes, mains courantes, registre...
- Plateau technique (PC sécurité...)

Titre professionnel certifié et délivré par Le Ministère chargé de l'Emploi